



Bornes de rechargement

Le 31 mars 2017, le Conseil municipal a voté l'adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.



Une borne de recharge pour deux véhicules (subventionnée à 70 %) a été installée en 2021 sur le parking arrière de la mairie. Elle est accessible à tous les types de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Cette borne fonctionne avec un badge.

D'autres bornes de rechargement verront le jour sur le village prochainement afin de faciliter les solutions de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en plein essor sur le territoire.

Quel est le fonctionnement ?

Vous souhaitez vous abonner

En vous abonnant au service de recharge, vous recevez un badge et vous disposez d'un compte client qui vous permet de suivre vos consommations et de consulter vos factures mensuelles.

- Inscrivez-vous sur [https://alizecharge.com/partenaires/seyl/](https://alizecharge.com/partenaires/seyl)
 - ou téléchargez l'application smartphone Alizé sur le Play Store ou l'App Store
- Recevez votre badge par courrier
- Activez votre badge depuis votre compte client
- Rechargez votre véhicule grâce à votre badge ou à l'application smartphone Alizé

Vous êtes facturé une fois par mois. Ce badge est utilisable sur d'autres réseaux en France.

Vous êtes un utilisateur occasionnel

- Si vous ne souhaitez pas vous abonner, vous pouvez utiliser le service de manière occasionnelle :

- Téléchargez l'application smartphone Alizé sur le Play Store ou l'App Store
- Depuis l'application smartphone Alizé, appuyez sur « Non Abonné »
- Renseignez vos informations de paiement (carte de crédit nécessaire)
- Rechargez et payez votre session de charge

Service

Services techniques

rue de l'Etang

78810

Feucherolles

[01 34 91 09 40](tel:0134910940)

adjointe.dst@feucherolles.fr

Infos pratiques

Les tarifs

0,80€ par acte de charge pour une utilisation maximum de 2 heures de charge. Au-delà de 2 heures, l'occupation des bornes est soumise à une tarification à la minute, soit 1€ par heure entre 9h et 19h

Liens utiles

[Alizé, site d'abonnement](#)

[Site internet du Syndicat Energie des Yvelines](#)